



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 05 janvier 2023

Membres présents

Le conseil d'établissement a été convoqué par courriel adressé aux membres le 12 décembre 2022.

- Présents : 18/23 (liste d'émargement en annexe)
- Votants : 17. Le quorum étant atteint, M. le Proviseur déclare la séance ouverte à 18h10
-

Désignation d'une secrétaire de séance

Madame MERCÉ Aurélia représentante des personnels enseignant du 1^{er} degré, sera secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1 Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 17 novembre 2022
- 2 Approbation de l'ordre du jour
- 3 Budget 2023
- 4 Questions diverses

Secrétaire de séance

Aurélia MERCE

Le Proviseur

Jean Dominique CULIOLI



Monsieur Le Proviseur remercie vivement les personnels et invités présents

I Approbation du PV du conseil d'établissement du 17 novembre 2022

Le PV est adopté à l'unanimité.

II Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

III Présentation du budget 2023

M. Le Proviseur donne la parole à Mme Véronique N'Gom, Directrice Administrative et Financière, afin de présenter le budget 2023 en s'appuyant sur le rapport du Chef d'établissement communiqué au préalable aux membres du CE.

Mme N'Gom rappelle que la proposition du budget 2023 est prévisionnelle et qu'il fera l'objet, en cours d'année, de modifications par le biais de budgets rectificatifs.

Des explications sont données sur la participation de l'AEFE au fonctionnement de l'établissement, cette participation est dite « aide nette » :

- Prise en charge de la totalité des salaires des expatriés et d'une quote-part des salaires des résidents, le reste est pris en charge par le Lycée.
- Prise en charge des bourses (76 boursiers).
- Voyages, missions.
- Subventions.

a) Les Recettes

Les frais d'inscriptions sont en augmentation : cela s'explique par une hausse des tarifs associée à un accroissement des effectifs. Il est prévu pour la prochaine rentrée une hausse d'environ 100 élèves (1 classe en primaire, 2 classes au secondaire). Mme Mercé demande s'il est possible de calculer le rapport entre le coût d'ouverture d'une classe et les bénéfices occasionnés. Mme N'Gom stipule qu'il faut environ 4 années d'ouverture pour que l'établissement rentre dans ses frais.

Les droits d'examens sont aussi en augmentation dû à l'accroissement des inscriptions

Les subventions demandées et acceptées pour les toilettes des primaires, les algécos pour les 3 classes ainsi que pour les 3 voyages scolaires programmés.



b) Les Dépenses

- Frais de personnels, de fonctionnement et d'investissement

L'augmentation des ressources humaines représente le budget le plus important notamment avec la hausse du plafond des emplois pour la création de nouveaux postes d'enseignants. Il est rappelé que l'augmentation du plafond des emplois accordée par l'AEFE ne peut être que pour le pôle pédagogique et ne peut en aucun cas concerner les autres postes de l'établissement. L'augmentation de la masse salariale est aussi en fonction de l'INPC (Indice National des prix à la consommation).

- L'infirmierie

- Le pilotage pédagogique : cela représente tous les frais spécifiques aux disciplines, les dépenses communes aux disciplines (papier, toner...)
- Le parc informatique avec le renouvellement du matériel défectueux et le matériel obsolète. Le responsable informatique estime qu'il faut renouveler 25 % de notre parc cette année.
- Les actions en lien avec le projet d'établissement et les fiches actions
- Immobilier, agencement et entretien : Il nous reste encore 6 années de remboursement de prêt immobilier.
- La sécurité, M. Rubi indique qu'un travail sur la prévention et de la sécurité reste à faire.

Cette année nous avons eu beaucoup de travaux dus au système hydraulique en mauvais état et aux différents réseaux qui se croisent. Madame N'Gom précise que tous ces travaux ne peuvent résoudre le problème de fond.

M. Zein propose de faire un état des lieux, un diagnostic sur tout le système hydraulique afin de connaître les réels besoins et demander des devis.

Les représentants des parents d'élèves pensent que les devis pour les différents travaux envisagés (toilettes pour le primaire, l'allée pour se rendre au plateau sportif...) sont beaucoup trop élevés.

Mme N'Gom indique qu'il est compliqué de trouver des entreprises fiables tant sur le sérieux du travail, sur les délais et sur la pérennité des sociétés. Les représentants des parents d'élèves proposent leur aide afin de trouver des entreprises sérieuses et fiables.

M. Zein demande qu'il soit présenté un tableau simplifié comparatif sur les augmentations avec les années précédentes et sur quelle base l'accroissement des frais est calculé. Il serait souhaitable de connaître le taux d'inflation en Mauritanie. Une vision serait aussi souhaitable sur les missions avec une possibilité de regard sur les autres années.

Mme Mercé pose une question sur le détournement qui a eu lieu il y a plusieurs années et demande si la faiblesse financière que connaît l'établissement n'est pas due à cet incident.

Mme N'Gom stipule que l'AEFE a remboursé en grande partie la somme en question et que cela n'a pas d'influence sur l'état financier de l'établissement.



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

M. Rubi insiste sur la fragilité structurelle initiale qui est liée au niveau assez bas des frais de scolarité, ce qui ne nous permet pas d'avoir une marge de manœuvre importante. Il serait intéressant de connaître les frais d'écologie des établissements identiques au notre afin de mieux se situer.

Le budget 2023 est mis au vote :
Approbation à l'unanimité du budget 2023.

IV. Pas de questions diverses

La séance du Conseil d'Établissement est close à 19h30